



PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PRSE 4)

Rapporteure : Claire BOTTE

Délibération
Séance plénière du 18 décembre 2023

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 1^{ère} et 2^{ème} commissions en date des 5 et 6 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 11 décembre 2023,

Madame Claire BOTTE, rapporteure entendue,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité.

Vote :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prends pas part au vote : 3

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal line and a small flourish.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

L'environnement dans lequel nous vivons, respirons et nous alimentons a un impact significatif sur notre santé, et nos comportements affectent également l'environnement. Protéger la santé environnementale implique de comprendre comment ces éléments interagissent et comment les activités humaines peuvent les influencer.

Un Plan Régional Santé Environnement (PRSE) est un outil stratégique élaboré au niveau régional pour promouvoir la santé tout en prenant en compte les enjeux environnementaux. Il vise à identifier, évaluer et agir sur les liens entre l'état de l'environnement et la santé des populations au niveau régional.

La difficulté de l'exercice est notamment liée au fait de pouvoir identifier et agir sur un ensemble de facteurs transversaux, systémiques, endémiques, qui ont un impact plus ou moins direct sur notre environnement et qui ne connaissent pas réellement de frontières territoriales.

C'est pourquoi un PRSE implique une collaboration de nombreux acteurs tels que les autorités sanitaires, les collectivités locales, les organisations environnementales, les associations de santé, les entreprises, leurs salariés et les citoyens. L'objectif est de définir des actions concrètes et des politiques visant à réduire les risques pour la santé associés à des facteurs environnementaux et de mettre les acteurs en réseau à cette fin.

L'exercice se veut adapté aux spécificités régionales, prenant en compte les problématiques locales et les besoins des populations. Le PRSE à mettre en place des politiques cohérentes et concertées pour améliorer la santé tout en préservant et en protégeant l'environnement.

Pour la première fois directement en charge de ce dossier, la Région Centre-Val de Loire a pu s'appuyer sur le GRSE (Groupe Régional Santé Environnement) pour mener à bien la réflexion, dont le CESER se félicite d'être membre.

Pour mener à bien la réflexion, le choix a été fait de respecter les 4 axes déclinés au sein du 4^{ème} PNSE (Plan National Santé Environnement), et de désigner un pilote pour chacun d'entre eux, à savoir :

- Sensibilisation, information, et formation en santé environnement (Région Centre-Val de Loire),
- Santé environnementale, végétale et humaine (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
- Réduction et prévention des risques environnementaux (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Des environnements favorables à la santé (Agence Régionale de Santé).

PREMIERE DIFFICULTE

Malgré la réalisation d'un bilan conséquent du précédent PRSE, il est extrêmement difficile d'apprécier l'impact réel des précédentes mesures, ne donnant pas une réelle lisibilité quant à la suite à leur donner. Le taux de réalisation des

dispositions est la seule dimension qui puisse être appréciée objectivement. Il s'établit en moyenne à 60 % avec des résultats allant de 0 à 100 % en fonction des 34 actions identifiées.

LA RECHERCHE D'UNE COHERENCE

L'approche se veut globale et cohérente avec les autres stratégies de planification relatives à la santé (c'est-à-dire 11 plans), avec autant d'acteurs, de pilotes et d'objectifs différents, ce qui soulèvent naturellement des interrogations sur leur articulation et la nécessaire mise en œuvre d'un chef de file dont le premier rôle serait d'être ensemblier. Et le mille-feuille territorial est loin de simplifier l'exercice de mise en cohérence avec les autres outils d'animation territoriale (PLUi, SCOT...).

Ce constat plaide en la faveur de la réhabilitation d'outils d'aménagement du territoire, à l'instar de la feu-DATAR (délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'action régionale). C'est notamment le choix qui a été opéré en région Nouvelle Aquitaine avec la création d'une DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) et qui nous semble être une piste pertinente sur ces problématiques. Dans ce même ordre d'idée, il nous semblerait opportun d'établir une cartographie des risques et de toutes les dispositions existantes en région en termes de santé environnement.

D'autant que l'élaboration des politiques régionales de santé environnement se heurtent

parfois à des approches et réglementations beaucoup plus globales, mais aux conséquences qui peuvent être en contradiction avec les volontés locales. Certaines directives européennes telles que celles liées au phytosanitaire, ou autres choix énergétiques (à l'instar du charbon allemand), sont autant d'éléments qui peuvent venir percuter les choix stratégiques régionaux.

La mise en œuvre d'un GRSE conséquent compte tenu du nombre important d'acteurs qui y participent manifeste bien la volonté de l'exécutif régional d'embrasser le champ le plus vaste possible en termes de santé environnement. Il conduit néanmoins le CESER à formuler un point de vigilance quant à son animation et à la mise en cohérence d'approches singulières, spécifiques aux différents acteurs et pour lesquelles seule l'intérêt général doit prévaloir.

Une piste pourrait être l'inscription du PRSE 4 dans un SRADDET qui présente l'intérêt d'être prescripteur et à la main d'un chef de file. A défaut, Enfin, il est impérieux que les élus locaux s'emparent du PRSE4 dans l'élaboration de leur Contrats Locaux de Santé (CLS).

CITOYENNES, CITOYENS ET DEMOCRATIE SANITAIRE

Du fait de ses ambitions, le PRSE implique une collaboration entre de nombreux acteurs tels que les autorités sanitaires, les collectivités locales, les organisations environnementales, les associations de santé, les entreprises et les citoyennes et citoyens.

Le CESER s'interroge sur la réalité d'une participation citoyenne à l'élaboration du plan, dans un système de santé qui avait déjà conduit le CESER à émettre de nombreuses réserves sur la démocratie sanitaire. Ce document ouvert à la consultation publique a fait l'objet d'une contribution du CESER Centre-Val de Loire. Il n'est

néanmoins soumis qu'à l'avis de la CRSA. Le PRSE demeure totalement inconnu des populations, si ce n'est des spécialistes. Et pourtant, les citoyennes et les citoyens sont directement concernés. Elles et ils sont au cœur de la problématique tant par l'impact de leurs actions quotidiennes sur l'environnement que par celui de leur environnement sur leur situation sanitaire.

En ce sens, le CESER réaffirme la nécessité de mettre en place des espaces de dialogue avec les populations et de les associer directement à la réflexion. Cette dynamique permettrait d'enrichir considérablement les débats, mais aussi de

faciliter l'acceptation sociétale des dispositions susceptibles d'être mises en œuvre, et plus particulièrement lorsqu'elles risquent d'entraîner

des conséquences impopulaires. C'est une mission qui, avec les moyens adaptés, pourraient être utilement confiée aux CESER.

LES MOYENS DE SES AMBITIONS

Le CESER s'interroge sur la capacité de réalisation des actions déclinées dans les différents axes. Les ambitions déclinées à ce titre dans l'axe 3, « réduction et prévention des risques environnementaux » appelle des moyens financiers et humains, qui mériteraient d'être identifiés par la DREAL.

Il en est de même sur la problématique la lutte contre les plantes invasives, dont les modalités de mise en œuvre et les moyens alloués ne sont pas précisés par la DRAAF.

Néanmoins, le CESER se félicite des intentions présentées en termes de qualité de l'eau et de l'air mais il rappelle aussi que le chemin est encore long pour les atteindre, et nécessite un volontarisme politique et financier.

Plus généralement et compte tenu de l'importance des enjeux, il est impérieux que la réflexion qui a été menée ne demeure pas au stade incantatoire faute de moyens.

CONCLUSION

L'exercice lié à l'élaboration d'un PRSE s'avère extrêmement complexe compte tenu de la nature du document. Il ne pourra jamais être totalement exhaustif et suscitera nécessairement des remarques sur ce qu'il n'est pas.

Le CESER salue le travail important réalisé pour la construction de ce PRSE 4.

Il se félicite de constater que la Région Centre-Val de Loire a déjà intégré au sein de ses politiques régionales certains enjeux déclinés dans le PRSE 4, ce qui s'inscrit dans l'approche systémique qu'il appelle de ses vœux.

Il est impératif de se donner maintenant les moyens organisationnels, politiques, démocratiques et financiers pour faire vivre pleinement les actions formalisées dans un premier temps, pour pouvoir ensuite les dépasser avec une dimension sociétale intégrée et transversale.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER concernant le PRSE 4 Santé Environnement

Intervention de Madame Elisabeth BACLE

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le vice-président, Mr le président, Mme la Rapporteuse, cher(e)s collègues,

Avec le 4^e volet du Plan Régional de Santé notre groupe FO partage les termes de l'avis présenté sur la situation sanitaire en région centre val de Loire face aux effets environnementaux et les activités humaines.

Préserver un environnement sanitaire qui, malheureusement se dégrade progressivement oblige une implication de tout le monde. Mais pour cela, la collaboration d'acteurs décisionnaires et autorités sanitaires, comme l'indique l'avis, est primordiale.

Puisque le PRS4 a pour ambition d'améliorer l'état de la biodiversité, l'état de l'eau, des sols et de l'air, ce sujet transversal a un lien avec le sujet sur l'agriculture. La Région qui souhaite maintenir voire augmenter le nombre d'agriculteurs et soutenir la conversion en agriculture biologique pourrait s'inscrire avec le PRS4 sur les résultats attendus dans ces domaines air, eau, sols, biodiversité. Ainsi une production agricole de qualité favorisera une nutrition saine pour les consommateurs de la région et au-delà."

La création d'un GRSE avec la Région est une bonne orientation dont nous attendons désormais des mises en œuvre en lien avec la poursuite des réflexions spécifiques à notre territoire. L'appréciation des réalisations et leur effet en devrait devenir plus visible

Nous ne pouvons qu'être favorable aux actions fixées sur la sensibilisation, sur l'environnement végétal, mais cela repose impérativement avec les acteurs de terrain concernés.

Pour FO la priorité reste la prévention mais cela ne transparaît pas dans les orientations à venir, en effet le développement de la téléconsultation pour pallier le manque de praticiens se trouve avec des effets limités avec des prescriptions associées réduites et l'interdiction de prescrire certains médicaments.

Nous soutenons l'approche de cohérence recherchée qui s'appuie sur la réhabilitation d'aménagement du territoire en particulier si cela s'intègre dans le SRADDET.

A l'instar des dispositions de participations citoyennes préconisées, la sollicitation de particuliers à l'élaboration du plan nous semble peu constructive si elle n'est pas menée sur du temps long, réfléchi et disposant de formations au préalable. Notre instance CESER a déjà œuvré sur le sujet et peut poursuivre la démarche.

Par ailleurs, notre groupe FO s'inquiète sur les conséquences de la poursuite de réduction de coût menée par l'Etat qui amène la Région à intervenir durablement sur ce domaine de responsabilité alors que ce n'est pas de sa compétence.

Enfin FORCE OUVRIERE est très soucieux que ce PRS4 se dote de moyens à la hauteur des ambitions marquées et qu'il puisse agir en conséquence sur les moyens à mettre en œuvre.

En conclusion, notre groupe FORCE OUVRIERE soutient l'avis du CESER et votera favorablement.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à l'adoption du Plan Régional de Santé Environnement (PRSE 4)

Intervention de Monsieur Raphaël TILLIE

Au nom du groupe CGT

Monsieur le Président, Monsieur le vis président, Madame La Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseiller-es

Le rapport «PRSE4» est soumis à l'avis du CESER aujourd'hui.

La CGT tiens à remercier pour la qualité des débats et du travail la Commission en charge de ce dossier complexe. Comme souligner dans l'avis, alors que notre environnement impact de plus en plus notre santé, le chemin déjà parcouru par les PRSE précédents ne nous permet pas d'aborder sereinement l'avenir...

Aujourd'hui, la cgt, remarque, et mets le doigt sur le besoin d'une médecine du travail, au centre de ces préoccupations. Car au-delà des territoires et au sein de son lieu de vie, une bonne partie des impacts sur notre santé se fait aux abords ou dans nos communautés de travail.

Nos échanges ont permis de démontrer l'importance et la pertinence des services de l'État, sans toutefois pouvoir garantir des effectifs suffisants en DRAAF ou en DREAL pour permettre un travail de qualité sans surcharge pour ses services.

La CGT continuera d'exiger les moyens humains et financier auprès de l'État pour assurer ses missions ministérielles. Elle regardera comment le conseil régional en fera de même.

La CGT tient à rappeler dans cette séance plénière, le besoin d'une réelle participation du monde économique, car ce programme nécessite des sous et ne pourra avancer s'il reste des mots écrits sans volonté financière de les mettre en œuvre.

La CGT se félicite, que comme écrit dans l'avis, d'une collaboration entre de nombreux acteurs. Il semble aujourd'hui nécessaire d'intégrer dans ce travail les acteurs syndicaux. Comment oublier d'évoquer ici le bilan national catastrophique dans le dialogue social avec plus de 1000 militants mise en examen en 2023. L'ONU le demande clairement depuis 2017 lors de la feuille de route COP23.

Pour la CGT, il est important que dans le contexte, d'un plan régional sur la santé et l'environnement, les objectifs et les cibles établies au niveau international dans les accords que notre pays a signé, soient inclus dès le départ, pour mesurer et aussi afin d'avoir une réelle réduction et prévention des risques environnementaux

Le CESER souligne régulièrement que nous avons à garantir à nos concitoyens de vivre, de travailler et d'habiter sur un territoire compatible avec un avenir pour les générations futures, aujourd'hui alors que beaucoup en doute, comme d'autres ferment les yeux et remplissent leurs comptes bancaires. La CGT reste sur une vision d'un environnement sain pour la santé de tous, dans un monde de communautés fraternelles, humanistes et en paix.

Nous voterons pour cet avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à l'adoption du Plan Régional de Santé Environnement (PRSE 4)

Intervention de Madame Martine FLACHER

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Madame la rapporteure, cher(e)s collègues,

La relation entre la santé et l'environnement est un enjeu majeur de l'action publique en région et un sujet de préoccupation grandissant dans la population.

L'approche de la santé environnementale est ambitieuse et novatrice parce que récente. Il est également nécessaire d'avoir une vision globale de l'impact de l'environnement sur notre santé mais également de l'impact que nous avons sur notre environnement.

La CFDT rejoint les préconisations du CESER sur l'évaluation des actions mises en œuvre mais déplore que les mesures du bilan du plan précédent n'aient pas été évaluées. Nous regrettons que le PRSE4 reste dans une logique de plans successifs sans pouvoir s'enrichir de la mesure d'impact du plan précédent. Si les objectifs sont clairs, les conditions de mise en œuvre, de pilotage et plus encore de financement restent complexes et insuffisamment expliquées.

Orienté volontairement vers des actions de sensibilisation et de prévention, le PRSE4 doit s'inscrire dans une logique de développement partenarial. Il doit être porteur d'une dynamique d'envergure en impliquant toutes les parties prenantes. La mobilisation de tous les acteurs, professionnels et particuliers, doit être effective sur tout le territoire et s'appuyer sur des actions concrètes à destination des élus, des professionnels de santé et des acteurs relais. Pour la CFDT, une réelle implication des services déconcentrés de l'État est indispensable pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce PRSE 4.

La mise en place d'instance pour un suivi périodique de proximité et d'indicateurs en santé environnementale permettraient de suivre l'évolution de la qualité de l'environnement et ses répercussions sur l'état de santé des populations dans un but d'information et de prévention en particulier auprès des populations les plus vulnérables.

Il s'agit d'encourager les différentes transitions nécessaires pour faire face aux bouleversements climatiques, à la crise énergétique, à la perte de la biodiversité et à leurs impacts sociétaux. Les enjeux démocratiques de ces transitions ont conduit la CFDT à s'engager dans le cadre du pacte de pouvoir de vivre pour une plus grande participation citoyenne à la construction des politiques liant les problématiques de la santé et de l'environnement.

Enfin, pour la CFDT il est primordial que le PRSE 4 agisse sur les causes de la dégradation de l'environnement et ne pas se contenter de traiter ses effets sur les populations. La prévention doit prendre le pas sur le curatif. Il sera essentiel de déterminer les moyens mis en œuvre, le suivi annuel des actions et les difficultés rencontrées.

Les représentants CFDT voteront l'avis.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr